



01/09/2020

Janvier 2021		
CHAMPIONNAT U13 LIGUE 40 EQUIPES (4 x 10)	Accèdent de district	40



Fin de saison 2020 - 2021		
CHAMPIONNAT U13 LIGUE 40 EQUIPES (4 x 10)	Accèdent en U14 R1	30

Fin de saison 2020 - 2021		
CHAMPIONNAT U13 LIGUE 40 EQUIPES (4 x 10)	Accèdent en U14 R2	10



CHAMPIONNAT U13 District	Accèdent en U14 R2	20
---------------------------------	--------------------	-----------

MONTEE A MISAISON

MONTEE FIN DE SAISON

Districts	Nombre de licenciés	Montées U13 (40)	Montées U13 (20)
16	13 396	2	1
17	17 132	4	2
19	8 848	2	1
23	5 051	1	1
24	13 483	3	1
33	43 171	11	5
40	10 865	2	1
47	8 231	2	1
64	17 874	4	2
79	17 601	4	2
86	17 607	3	2
87	12 900	2	1

I Organisation Générale

La Commission Régionale des Compétitions est chargée de la gestion de ce championnat.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle Aquitaine sont applicables à cette compétition, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Les ententes sont autorisées dans le cadre des dispositions de l'article 8 des RG de la LFNA.

Toutefois, une entente, autorisée par un District, entre un Groupement de Jeunes (GJ) et un club, ne peut permettre l'accession au critérium U13 régional.

Participent à ce championnat, en février 2021 les 40 équipes réparties selon le tableau de répartition annoncé.

Cette compétition se déroule par match « aller » à partir du mois de Février avec 4 poules de 10 clubs.

Peuvent participer à ce critérium :

- les joueuses de catégorie d'âge U14F,
- les joueuses et joueurs de catégorie d'âge U13F et U13
- les-joueurs de catégorie d'âge U12
- les joueuses de catégorie d'âge U12F dans la limite de trois joueuses remplissant les conditions prévues à l'article 73.1 des RG de la FFF pour participer aux rencontres
- les joueurs de catégorie d'âge U11 dans la limite de trois joueurs remplissant les conditions prévues à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F. pour participer aux rencontres

En cas de non-respect de cette obligation, le club fautif aura match perdu par pénalité dans les conditions de l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

II Accessions – Rétrogradations

Le schéma annexé au présent règlement précise les conditions de montées et de descentes avec les précisions suivantes :

Accession des équipes U13 au championnat régional U14 R1

A la fin de la saison

Les équipes classées 1 à 7 et les 2 meilleurs 8^{èmes} (en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine) accèdent au championnat U14 R1. En cas de vacances (désistement...) il est fait appel à un autre 8^{ème} puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Accession des équipes U13 au championnat régional U14 R2

A la fin de saison

Les deux plus mauvais 8^{èmes} et les équipes classées 9 et 10 accèdent en U14 R2.

Il faut rajouter les équipes venant des districts (20), conformément au tableau de répartition annoncé.

III Calendrier et Heure des matches

- période hivernale du 15 novembre au 15 février : 15h00
- en dehors de cette période : 15h30
- Lever de rideau : 13H00 ou 13H30

IV Encadrement – Banc de touche

- se reporter à l'article 7 des R.G. de la Ligue Nouvelle Aquitaine

V Ballons

Taille 4

VI Dispositions particulières

a) Remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la Ligue Nouvelle Aquitaine.

b) Terrain

- Le terrain doit correspondre à un demi- terrain de football à 11 réalisé dans les conditions prévues à l'annexe 1-2 du Règlement des Terrains et Installations sportives.
- la surface de réparation est de 26 mètres de large (10 mètres de part et d'autre des poteaux de buts) sur 13 mètres dans le sens longitudinal du terrain.

c) Nombre de joueurs (ses)

- une équipe se compose de huit (8) joueurs (ses) et de quatre (4) remplaçants(es)
- une équipe présentant moins de 7 joueurs (ses) sera :
 - déclarée battue par forfait si le fait est constaté avant le début de la rencontre
 - déclarée battue par pénalité si le fait survient en cours de partie.

d) Lois du jeu

Les dispositions des lois du jeu du football à 11 s'appliquent à cette compétition en particulier les règles du hors-jeu (à partir du milieu de terrain).

Toutefois :

- le gardien de but peut relancer le ballon après l'avoir saisi des mains :
 - soit à la main
 - soit au pied après l'avoir fait rouler par terre.

A défaut du respect de ces règles, l'arbitre sanctionne la faute d'un coup-franc indirect sur la ligne des 13 mètres perpendiculairement au point où elle a été commise.

- si le gardien saisit le ballon des mains dans la surface de réparation à la suite d'une passe volontaire, du pied, en retrait d'un partenaire ou après une touche jouée par un de ses partenaires, l'arbitre sanctionne la faute d'un coup-franc indirect sur la ligne des 13 mètres perpendiculairement au point où celle-ci a été commise.
- pour le coup d'envoi et les reprises de jeu, les joueurs doivent se trouver à une distance minimum de 6 mètres du ballon. Il est interdit de marquer sur un engagement.
- la remise en jeu du ballon suite à un coup de pied de but se fait à 9 mètres de la ligne de but de part et d'autre du point de réparation dans des conditions similaires au foot à 11.
- le point de réparation se situe à 9 mètres de la ligne de but.

e) durée des matches

- 2 mi-temps de 30 minutes
- une pause « coaching » de 2 minutes à la 15^{ème} minute de chaque période doit être observée.

Nota : la participation au championnat U13 Critérium Régional n'est autorisée que pour une seule équipe par club.



01/09/2020

ACCESSIONS - RETROGRADATIONS SAISON 2020/2021

Octobre 2020

CHAMPIONNAT U14 R1 40 EQUIPES (4 x 10)	Accèdent de Ligue	40
CHAMPIONNAT U14 R2 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent de district	30



Fin de saison 2020 - 2021

CHAMPIONNAT U14 R1 40 EQUIPES (4 x 10)	Accèdent en U15 R1	26
	Descendent en district	14
CHAMPIONNAT U14 R2 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U15 R1	4
	Descendent en district	26

CHAMPIONNATS U14 REGIONAUX SAISON 2020/2021

I Organisation générale

La Commission Régionale des Compétitions est chargée de la gestion de ces championnats.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Participent à ces championnats :

- Niveau R1 : 40 équipes réparties en quatre poules de 10 équipes avec matches aller/retour sur toute la saison
- Niveau R2 : 30 équipes réparties en trois poules de 10 équipes avec matches aller/ retour sur toute la saison.

Les ententes sont autorisées dans le cadre des dispositions de l'article 8 des RG de la LFNA. Toutefois, une entente, autorisée par un District, entre un Groupement de Jeunes (GJ) et un club, ne peut permettre l'accession au championnat régional U14 R2 d'aucun des constituants

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U14 R1 ou U14 R2 ne peut pas la saison suivante, accéder au championnat U15 R1.

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U14 R1 ou U14 R2 ne peut pas se mettre en entente avec un autre club évoluant en championnat régional U 15 R1.

Peuvent participer à ces championnats :

- Les joueurs de la catégorie d'âge U14
- Les joueurs de la catégorie d'âge U13 (sans restriction de nombre)
- 3 joueurs U12 remplissant les conditions prévues à l'article 73.1 des RG de la FFF pour participer aux rencontres
- Les joueuses des catégories d'âge U15F et U14F.
- 3 joueuses U13F remplissant les conditions prévues à l'article 73.1 des RG de la FFF pour participer aux rencontres

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

II Accessions - Rétrogradations

Le tableau annexé au présent règlement indique les conditions de montées et de descentes avec les précisions suivantes :

Accession des équipes U14 R1 au championnat régional U15 R1

Les équipes classées de la première à la sixième place (inclusive) de chacune des quatre poules du championnat régional U14 R1 et les deux meilleurs 7^{ème} (en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine) accèdent au championnat régional U15 R1.

En cas de vacance (désistement...) il est fait appel à un autre 7^{ème} puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les mêmes dispositions peuvent être appliquées avec les suivants, à l'exclusion du dernier de chaque poule, afin d'obtenir une poule de 10 équipes en U15 R1 en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Accession des équipes U14 R2 au Championnat régional U15 R1

L'équipe classée première de chaque poule et la meilleure équipe classée 2^{ème} des 3 poules (en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine) accèdent au championnat régional U15 R1. En cas de vacance (désistement...) il est fait appel à la 2^{nde} meilleure équipe classée seconde des trois poules puis à l'(aux) autre(s) équipe(s) classée(s) seconde en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la L.F.N.A.. A défaut de pouvoir combler la vacance de cette manière, il sera fait appel au meilleur troisième, puis à l'(aux) autre(s) troisième(s) éventuellement en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Les mêmes dispositions peuvent être appliquées avec les suivants, à l'exclusion du dernier de chaque poule, afin d'obtenir des poules de 10 équipes en U15 R1 en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la L.F.N.A..

Descente en district des équipes U14 R1

Les équipes classées les deux plus mauvaises 7^{ème} (en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine) et les équipes classées de la 8^{ème} à la 10^{ème} de chaque poule sont remises à la disposition de leur district d'affectation

Descente en District des équipes U14 R2

Toutes les équipes, sauf celles maintenues en application des points ci-dessus, sont remises à disposition de leur district d'affectation.

III Calendriers et Heures des matches

- période hivernale du 15 novembre au 15 février : 15h00
- en dehors de cette période : 15h30

IV Encadrement et Banc de touche

Se reporter à l'article 7 des RG de la Ligue Nouvelle Aquitaine

V Ballon

Le ballon est de taille 5.

VI Temps de jeu

80 minutes (2 fois 40 minutes).

VII Dispositions particulières

a) Remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

b) Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire s'applique à ces championnats dans le cadre de l'article 37 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Le temps d'exclusion est de 10 minutes.

Nota : une seule équipe par club peut participer aux championnats U14 R1 et R2



01/09/2020

ACCESSIONS - RETROGRADATIONS SAISON 2020/2021

Octobre 2020

CHAMPIONNAT U15 R1 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent de U14 R1 et R2	30
CHAMPIONNAT U15 R2 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent de U14 R1 et R2	30



Février 2021

CHAMPIONNAT U15 R3 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent de U15 district	30
--	-----------------------------	-----------



Fin de saison 2020 - 2021

CHAMPIONNAT U15 R1 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U16 R1	27
	Accèdent en U16 R2	3
CHAMPIONNAT U15 R2 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U16 R1	3
	Accèdent en U16 R2	11
	Descendent en district	16
CHAMPIONNAT U15 R3 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U16 R2	3
	Descendent en district	27
CHAMPIONNAT U15 District	Accèdent en U16 R2	13

CHAMPIONNATS U15 REGIONAUX SAISON 2020/2021

I. Organisation générale

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Participent à ces championnats :

- Niveau R1 : 30 équipes réparties en trois poules de 10 équipes, avec matches aller/ retour sur toute la saison
- Niveau R2 : 30 équipes réparties en trois poules de 10 équipes, avec matches aller/ retour sur toute la saison
- Niveau R3 : 30 équipes, à partir du mois de février de la saison, réparties en 3 poules de 10 équipes avec matches « aller » uniquement dans les conditions ci-après :
 - 7 équipes pour le District de la Gironde
 - 3 équipes pour chacun des District de la Charente Maritime, des Pyrénées Atlantique, des Deux Sèvres et de la Vienne
 - 2 équipes pour chacun des District de la Charente, de la Dordogne, des Landes, et de la Haute Vienne
 - 1 équipe pour chacun des Districts de la Corrèze, de la Creuse et du Lot et Garonne

Les Districts désignent l'(es) équipe(s) qui est (sont) susceptible(s) de participer au championnat U15 R3 à partir du mois de février au plus tard le 31 janvier. Ils désignent également l'(es) équipe(s) qui est (sont) susceptible(s) d'accéder au championnat U16 R2 en fin de saison dans les conditions ci-après :

- une équipe pour chaque District sauf pour le District de la Gironde qui a deux équipes qui accèdent

Les principes d'accès doivent être indiqués dans les règlements des compétitions départementales, en respectant les dispositions prévues dans les Règlements Généraux de la Ligue Nouvelle-Aquitaine ainsi que celles incluses dans le règlement de la compétition.

Les ententes sont autorisées dans le cadre des dispositions de l'article 8 des RG de la LFNA.

Une entente, autorisée par un District, entre un Groupement de Jeunes (GJ) et un club, ne peut permettre l'accès au championnat U15 R3 d'aucun des constituants.

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U15 R1, U15 R2 et U15 R3 ne peut pas, pour la saison suivante, accéder aux championnats régionaux U16 R1 ou U16 R2

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U15 R1, U15 R2 et U15 R3 ne peut pas, pour la saison suivante, se mettre en entente avec un autre club évoluant en championnat régional U16 R1 ou U16 R2.

Peuvent participer à ces championnats :

- les joueurs et joueuses de catégorie d'âge U15, U15F et U16F
- les joueurs et joueuses de catégorie d'âge U14 et U14F
- les joueurs de catégorie d'âge U13 (maximum 3) remplissant les conditions prévues à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

II Accessions - Rétrogradations

Le nombre d'accessions et de rétrogradations est indiqué au tableau des montées et descentes des U15 Régionaux avec les précisions ci-après :

a) accession des équipes U15 R1 au championnat U16 R1

Les équipes classées de la première à la neuvième place (inclusive) de chacune des trois poules du championnat régional U15 R1 accèdent au championnat régional U16 R1. En cas de vacance (désistement...) il est fait appel à l'(les)équipe(s) du championnat régional U15 R2 la (les) mieux classée(s) afin d'obtenir des poules de 10 équipes, en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

b) accession des équipes U15 R1 au championnat régional U16 R2

Les équipes classées 10^{ème} de chaque poule du championnat régional U15 R1 accèdent au championnat régional U16 R2

c) accession des équipes U15 R2 au championnat régional U16 R1

L'équipe classée première (hors application du point a) ci-dessus) de chaque poule accède au championnat régional U16 R1. En cas de vacance (désistement...), il est fait appel à la meilleure équipe classée seconde (hors application du point a) ci-dessus) des trois poules puis à l'(aux) autre(s) équipe(s) classée(s) seconde en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. A défaut de pouvoir combler la vacance de cette manière, il sera fait appel au meilleur troisième, puis à l'(aux)autre(s) troisième(s) éventuellement en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Les mêmes dispositions peuvent être appliquées avec les suivants, à l'exclusion du dernier de chaque poule, afin d'obtenir des poules de 10 équipes en U16 R1 en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine

d) accession des équipes U15 R2 au championnat régional U16 R2

Les équipes, sauf repêchage dans le cadre des point a) et c) ci-dessus, classées de la 2^{ème} place à la 4^{ème} place de chaque poule, ainsi que les deux meilleures équipes classées 5^{ème} des trois poules, en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine., accèdent au championnat régional U16 R2. En cas de désistement, il sera fait appel à une l'autre équipe classée 5^{ème}. A défaut, on appliquera la même méthode avec les équipes classées après la dernière qui accède en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Cette disposition ne s'applique pas aux équipes classées 10^{ème} de chaque poule du championnat régional U15 R2

e) descentes en District des U15 R2

Toutes les autres équipes non maintenues dans le cadre du point d) ci-dessus sont remises à disposition de leur District d'affectation.

f) accession des équipes U15 R3 au championnat régional U16 R2

Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule du championnat régional U15 R3 accèdent au championnat régional U16 R2. En cas de vacance (désistement...), il est fait appel à la meilleure équipe classée seconde des trois poules puis à l'(aux) autre(s) équipe(s) classée(s) seconde en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. A défaut de pouvoir combler la vacance de cette manière, il sera fait appel au meilleur troisième, puis à l'(aux)autre(s) troisième(s) éventuellement en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Les mêmes dispositions peuvent être appliquées avec les suivants, à l'exclusion du dernier de chaque poule, afin d'obtenir des poules de 10 équipes en U16 R1 en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

g) descentes en District des U15 R3

Toutes les autres équipes non maintenues dans le cadre du point f) ci-dessus sont remises à disposition de leur District d'affectation.

Une équipe U15 R2 ou R3 remise à la disposition de son District à l'issue de la saison peut être remplacée par une équipe du même club accédant au championnat U16 R2, sauf si elle a déclaré forfait général avant le début de la compétition ou au cours de celle-ci.

III Calendriers et Heures des matches

- période hivernale du 15 novembre au 15 février : 15h00
- en dehors de cette période : 15h30

IV Encadrement et Banc de touche

Se reporter à l'article 7 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

V Ballon

Le ballon est de taille 5.

VI Temps de jeu

80 minutes (2 fois 40 minutes).

VII Dispositions diverses

a) remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

b) Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire s'applique à ces championnats dans le cadre de l'article 37 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Le temps d'exclusion est de 10 minutes.

Nota : une seule équipe par club peut participer aux championnats régionaux U15 R1 et R2

01/09/2020

ACCESSIONS - RETROGRADATIONS SAISON 2020/2021

Octobre 2020

CHAMPIONNAT U16 R1 26 EQUIPES (2 x 9) et (1 x 8)	Accèdent de U15 R1	26
	Accèdent de U15 R2	30
CHAMPIONNAT U16 R2 50 EQUIPES (5 x 10)	Accèdent de U15 R1	3
	Accèdent de District	17



Fin de saison 2020 - 2021

CHAMPIONNAT U16 R1 26 EQUIPES (2 x 9) et (1 x 8)	Accèdent en CN U17	1
	Accèdent en U17 R1	22
	Descendent en district	3
CHAMPIONNAT U16 R2 50 EQUIPES (5 x 10)	Accèdent en U17 R1	8
	Descendent en district	42

CHAMPIONNATS U16 REGIONAUX SAISON 2020/21

Organisation générale

La Commission Régionale de Gestion des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats. Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Participent à ces championnats :

- Niveau R1 : 26 équipes réparties en deux poules de 9 équipes et une poule de 8 équipes, avec matches aller/retour sur toute la saison
- Niveau R2 : 50 équipes réparties en cinq poules de 10 équipes, avec matches aller / retour sur toute la saison.

Les ententes sont autorisées dans le cadre des dispositions de l'article 8 des RG de la LFNA.

Une entente, autorisée par un District, entre un Groupement de Jeunes (GJ) et un club, ne peut permettre l'accèsion au championnat régional U16 R2 d'aucun des constituants.

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat régional U15 R1, U15 R2 et U15 R3 ne peut, pour la saison suivante, se mettre en entente avec un autre club évoluant en championnat régional U16 R1 ou U16 R2.

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U16 R1 ou U16 R2 ne peut pas accéder pour la saison suivante, au championnat U17 R1

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U16 R1 ou U16 R2 ne peut pas se mettre en entente avec un autre club évoluant en championnat régional U 17 R1.

Peuvent participer à ces championnats :

- les joueurs de catégorie d'âge U16, U15 – amateur ou sous contrat (apprenti ou aspirant)
- les joueurs de catégorie d'âge U14 remplissant les conditions prévues à l'article 73.1 des RG de la FFF

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

II Accessions - Rétrogradations

Le nombre d'accessions et de rétrogradations est indiqué au tableau des montées et descentes des U16 régionaux avec les précisions ci-après :

Accession de l'équipe U16 R1 en Championnat National U17

L'équipe qui accède à cette compétition est désignée dans les conditions reprises à l'article 7 du règlement des championnats nationaux de jeunes. Afin de déterminer l'équipe accédante, la Ligue organise des ½ finales entre le premier de chaque poule et le meilleur second (en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine) de l'ensemble des 3 poules, puis une finale entre les vainqueurs. Un tirage au sort détermine le club qui reçoit pour les ½ finales. La finale a lieu sur un terrain neutre désigné par la commission.

Accession des équipes U16 R1 au championnat régional U17 R1

Les équipes classées de la première place à la 7^{ème} place (incluse) de chacune des trois poules du championnat régional U16 R1 et les deux équipes classées 8^{ème} des deux poules de 9 équipes, hors celle accédant au championnat national, accèdent au championnat régional U17 R1.

En cas de vacance (montée en Championnat U17 National, désistement...), il est fait appel à l'(les) équipe(s) du championnat régional U16 R2 la (les) mieux classée(s) afin d'obtenir des poules de 10 équipes, en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Descente des équipes U16 R1 en district

Les équipes classées dernières des 3 poules de 9 et 8 équipes sont remises à la disposition de leur District d'affectation.

Accession des équipes U16 R2 au championnat régional U17 R1

L'équipe classée première (hors application du point b) ci-dessus) de chaque poule de U16 R2 et les trois meilleurs 2nd accèdent au championnat régional U17 R1. En cas de vacance (montée en championnat national U17, désistement...), il est fait appel à la 4^{ème} équipe classée seconde des trois poules puis à l'autre équipe classée seconde en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. A défaut de pouvoir combler la vacance de cette manière, les mêmes dispositions peuvent être appliquées avec les suivants à l'exclusion du dernier de chaque poule, afin d'obtenir des poules de 10 équipes en championnat régional U17 R1

Descente en District des équipes U16 R2

Toutes les autres équipes, sauf celles maintenues en application du point d) ci-dessus, sont remises à disposition de leur District d'affectation.

Dispositions particulières

Une équipe U16 R2 rétrogradant en District peut être remplacée par une équipe du même club accédant au championnat régional U16 R2 sauf si elle a déclaré forfait général avant le début de la compétition ou au cours de celle-ci.

Une équipe U16 R1 ou U16 R2 remise à la disposition de son District à l'issue de la saison peut être remplacée par une équipe du même club qui accède au championnat régional U17 R2 sauf si elle a déclaré forfait général avant le début de la compétition ou au cours de celle-ci.

III Calendriers et Heures des matches

- période hivernale du 15 novembre au 15 février : 15h00
- en dehors de cette période : 15h30

IV Ballon

Le ballon est de taille 5.

VI Temps de jeu

90 minutes (2 fois 45 minutes).

VII Dispositions diverses

a) Remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine

b) Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire s'applique à ces championnats dans le cadre de l'article 37 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Le temps d'exclusion est de 10 minutes.

Nota : une seule équipe par club peut participer aux championnats régionaux U16 R1 et R2

01/09/2020

ACCESSIONS - RETROGRADATIONS SAISON 2020/2021

Octobre 2020

CHAMPIONNAT U17 R1 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent de U17 R1 et R2	30
CHAMPIONNAT U17 R2 29 EQUIPES (2 x 10 + 1 x 9)	Accèdent de U17 R1 et R2	29



Janvier 2021

CHAMPIONNAT U17 R3 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent de U17 district	30
--	-----------------------------	----



Fin de saison 2020 – 2021 (hors descente CN U17)

CHAMPIONNAT U17 R1 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U18 R1	27
	Accèdent en U18 R2	3
CHAMPIONNAT U17 R2 29 EQUIPES (2 x 10 + 1 x 9)	Accèdent en U18 R1	3
	Accèdent en U18 R2	11
	Descendent en district	15
CHAMPIONNAT U17 R3 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U18 R2	3
	Descendent en district	27
CHAMPIONNAT U17 District	Accèdent en U18 R2	13

CHAMPIONNATS U17 REGIONAUX SAISON 2020/21

I/ Organisation générale

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Participent à ces championnats

- Niveau R1 : 30 équipes réparties en trois poules de 10 équipes, avec matches aller/ retour sur toute la saison
- Niveau R2 : 29 équipes réparties en deux poules de 10 équipes et une poule de 9 équipes
- Niveau R3 : 30 équipes à partir du mois de février de la saison avec matches « aller » uniquement dans les conditions ci-après :
 - 7 équipes pour le Districts de la Gironde
 - 3 équipes pour chacun des Districts de la Charente Maritime, des Pyrénées Atlantique, des Deux Sèvres et de la Vienne
 - 2 équipes pour chacun des Districts de la Charente, de Dordogne, des Landes et de la Haute Vienne
 - 1 équipe pour chacun des Districts de la Corrèze, de la Creuse et du Lot et Garonne

Les Districts désignent l' (es) équipe(s) qui est (sont) susceptible(s) de participer au championnat régional U17 R3 à partir du mois de Février au plus tard le 31 janvier.

Ils désignent également, en fin de saison, l'(es)équipe(s) qui est (sont) susceptible(s) de participer au championnat régional U18 R2 dans les conditions ci-après :

- une équipe pour chaque District sauf pour le District de la Gironde qui a deux équipes qui accèdent.

Les principes d'accèsion doivent être indiqués dans les règlements des compétitions départementales, en respectant les dispositions prévues dans les Règlements Généraux de la Ligue Nouvelle-Aquitaine ainsi que celles incluses dans le règlement de la compétition.

Les ententes sont autorisées dans le cadre des dispositions de l'article 8 des RG de la LFNA

Une entente, autorisée par un District, entre un Groupement de Jeunes (GJ) et un club, ne peut permettre l'accèsion au championnat régional U17 R3 d'aucun des constituants.

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U17 R1, U17 R2 et U17 R3 ne peut pas, pour la saison suivante, accéder aux championnats régionaux U18 R1 ou U18 R2

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U17 R1, U17 R2 et U17 R3 ne peut pas, pour la saison suivante, se mettre en entente avec un autre club évoluant en championnat régional U18 R1 ou U18 R2

Peuvent participer à ces championnats

- les joueurs de catégorie d'âge U17 et U16 – amateur ou sous contrat (aspirant ou apprenti)
- les joueurs de catégorie d'âge U15 remplissant les conditions prévues à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

II Modalités d'accession et de rétrogradation

Le nombre d'accessions et de rétrogradations est indiqué au tableau des montées et descentes des U17 Régionaux avec les précisions ci-après :

a) accessions des équipes U17 R1 au championnat régional U18 R1

1/ Cas où aucune équipe ne rétrograde du CN U17 en championnat régional U18 R1

Les équipes classées de la première place à la neuvième place (incluse) de chacune des trois poules du championnat régional U17 R1 accèdent au championnat régional U18 R1 soit 27 équipes. En cas de vacance (désistement) il est fait appel à l'(es) équipe(s) du championnat régional U17 R2 la (les) mieux classée(s) afin d'obtenir des poules de 10 équipes, en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine

2/ Cas où une (ou des équipes) rétrograde (nt) du Championnat National U17 en championnat régional U18 R1

Le nombre d'accession est réduit à 26, 25, 24 ou 23 équipes en cas de rétrogradation d'une, deux, trois ou quatre équipes du Championnat National U17 en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. En cas de vacance (désistement). A défaut il est fait appel à l'(es) équipe(s) du championnat régional U17 R2 la (les) mieux classée(s) afin d'obtenir des poules de 10 équipes, en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine

b) accession des équipes U17 R1 au championnat régional U18 R2

1/ Cas où aucune équipe ne rétrograde du CN U17 en championnat régional U18 R1

Les équipes classées à la 10^{ème} place de chaque poule du championnat U17 R1 intègrent le championnat régional U18 R2

2/ Cas où une (ou des équipes) rétrograde (nt) du Championnat National U17 en championnat régional U18 R1

Le nombre d'équipe intégrant le championnat régional U18 R2 est fonction du nombre de descentes du championnat national U17, en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Il passe à 4, 5, 6 ou 7 équipes suivant qu'il y a 1, 2, 3, ou 4 descentes du CN U17

c) accessions des équipes U17 R2 au championnat régional U18 R1

L'équipe classée première (hors application des points a) et b) ci-dessus) de chaque poule accède au championnat régional U18 R1. En cas de vacance (désistement) il est fait appel à l'(es) équipe(s) du championnat régional U17 R2 la (les) mieux classée(s) afin d'obtenir des poules de 10 équipes, en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Cette disposition ne s'applique pas aux équipes classées à la 10^{ème} place des deux poules de 10 équipes et 9^{ème} de la poule de 9 équipes.

d) accessions des équipes U17 R2 au championnat régional U18 R2

1/ Cas où aucune équipe ne rétrograde du championnat national U17 en championnat régional U18 R1

Les 11 équipes, classées de la 2^{ème} place à la 4^{ème} place, ainsi que les deux meilleures équipes classées 5^{ème} des trois poules, en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la LFNA, accèdent au championnat régional U18 R2. En cas de désistement, il sera fait appel à l'autre équipe classée 5^{ème}. A défaut, on appliquera la même méthode avec les équipes classées derrière le dernier accédant en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine

2/ Cas ou une (ou des équipes) rétrograde (nt) du Championnat National U17 en championnat régional U18 R1

Le nombre d'accession est réduit à 10, 9, 8 ou 7 équipes en cas de rétrogradation d'une, deux, trois ou quatre équipes du Championnat National U17 en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la LFNA. En cas de désistement il sera fait appel à l'équipe ou aux équipes non accédantes du championnat régional U17 R2, sauf les équipes classées 10^{ème}, afin d'obtenir des poules de 10 équipes pour disputer le championnat régional U18 R2, en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la LFNA.

3) Cas d'un club dont l'équipe est rétrogradée du championnat national U17 alors qu'une équipe U17 R1 ou R2 du même club peut accéder au championnat U18 R1

L'équipe U17 R1 ou R2 de ce club est intégrée au championnat régional U18 R2. Le nombre d'accession d'U17 R2 en U18 R2 est alors réduit d'une unité

e) autres équipes disputant le championnat régional U17 R2

Toutes les autres équipes non maintenues dans le cadre des points ci-dessus descendent et ont la faculté de s'engager en championnat régional U19 DISTRICT ou INTERDISTRICT.

f) accessions des équipes U17 R3 au championnat régional U18 R2

L'équipe classée première de chaque poule accède au championnat régional U18 R2. En cas de vacance (désistement ...) il est fait appel à la meilleure équipe classée 2^{nde} des 3 poules puis en suivant aux autres équipes classées 2^{nde} du championnat régional U17 R3 puis aux autres équipes les mieux classées afin d'obtenir des poules de 10 équipes, en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Cette disposition ne s'applique pas aux équipes classées à la 10^{ème} place.

g) dispositions particulières

Une équipe U17 R2 ou U17 R3 remise à la disposition de son District à l'issue de la saison peut être remplacée par une équipe du même club accédant au championnat U18 R2, sauf si elle a déclaré forfait général avant le début de la compétition ou au cours de celle-ci

III Calendriers et Heures des matches

- période hivernale du 15 novembre au 15 février : 15h00
- en dehors de cette période : 15h30

IV Encadrement et Banc de touche

Se reporter à l'article 7 des R.G. de la L.C.O.

V Ballon

Le ballon est de taille 5.

VI Temps de jeu

90 minutes (2 fois 45 minutes).

VII Dispositions diverses

a) remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

b) Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire s'applique à ces championnats dans le cadre de l'article 37 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Le temps d'exclusion est de 10 minutes.

Nota : une seule équipe par club peut participer aux championnats régionaux U17 R1 et R2 qui peut être l'équipe (2) d'un club dont l'équipe (1) participe au championnat national U17.



01/09/2020

ACCESSIONS - RETROGRADATIONS SAISON 2020/2021

Octobre 2020

CHAMPIONNAT U18 R1 28 EQUIPES (2 x 9 + 1 x 10)	Descend de CN U17	1*
	Accèdent de U17 R1	27
CHAMPIONNAT U18 R2 50 EQUIPES (5 x 10)	Accèdent de U17 R1	3
	Accèdent de U17 R2	30
	Accèdent de District	17



Fin de saison 2020 - 2021

CHAMPIONNAT U18 R1 28 EQUIPES (2 x 9 + 1 x 10)	Accède en CN U19	1
	Accèdent en U19 R1	24*
	Descendent en district	3
CHAMPIONNAT U18 R2 50 EQUIPES (5 x 10)	Accèdent en U19 R1	6*
	Descendent en district	44*

* Récupération d'équipe(s) issue(s) de CN U17

CHAMPIONNATS U18 REGIONAUX SAISON 2020/21

I Organisation générale

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats. Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Participent à ces championnats :

- Niveau R1 : 28 équipes réparties en 1 poule de 10 équipes et deux poules de 9 équipes, avec matches aller/retour sur toute la saison
- Niveau R2 : 50 équipes réparties en cinq poules de 10, avec matches aller / retour sur toute la saison.

Les ententes sont autorisées dans le cadre des dispositions de l'article 8 des RG de la LFNA

Une entente, autorisée par un District, entre un Groupement de Jeunes (GJ) et un club, ne peut permettre l'accèsion au championnat régional U18 R2 d'aucun des constituants.

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U18 R1 ou U18 R2 ne peut pas accéder pour la saison suivante, au championnat U19 R1

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U18 R1 ou U18 R2 ne peut pas se mettre en entente avec un autre club évoluant en championnat régional U 19 R1.

Peuvent participer à ces championnats :

- les joueurs de catégorie d'âge U18, U17 – amateur ou sous contrat (aspirant ou apprenti)
- les joueurs de catégorie d'âge U16 remplissant les conditions prévues à l'article 73.1 des RG de la FFF

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

II Accession – Rétrogradation

Le nombre d'accessions et de rétrogradations est indiqué au tableau des montées et descentes des U18 Régionaux avec les précisions ci-après :

a) accession au Championnat National U19

L'équipe qui accède à cette compétition est désignée dans les conditions reprises à l'article 6 du règlement des championnats nationaux de jeunes. Afin de déterminer l'équipe accédante, la Ligue organise des ½ finales entre le premier de chaque poule et le meilleur second (en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine) de l'ensemble des 3 poules, puis une finale entre les vainqueurs. Un tirage au sort détermine le club qui reçoit pour les ½ finales -La finale a lieu sur un terrain neutre désigné par la commission.

b) descente d'équipe(s) du Championnat National U17

L'(es)équipe(s) qui descend (ent) du Championnat National U17 est intégrée au championnat régional U18 R1, tout comme celle, maintenue en CN U17, n'ayant pas engagé d'équipes U17 R1 la saison précédente.

c) accessions des équipes U18 R1 au championnat régional U19 R1

Les équipes classées de la première place à la huitième place (inclusive) de chacune des trois poules du championnat régional U18 R1, hors celle accédant au championnat national U19, accèdent au championnat au championnat régional U19 R1, ainsi que l'équipe classée 9^{ème} de la poule de 10 équipes.

En cas de vacance (montée en CN U19, désistement.....), il est fait appel à l'(es) équipe(s) du championnat régional U18 R2 la (les) mieux classée(s) afin d'obtenir des poules de 10, en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine

d) accessions des équipes U18 R2 au championnat régional U19 R1

- L'équipe terminant première (hors application du point c) ci-dessus) de chaque poule de U18 R2 et le meilleur 2nd accèdent au championnat régional U19 R1. En cas de vacance (montée en CN U19, désistement.....), il est fait appel à la 2^{ème} meilleure équipe classée seconde des cinq poules puis à l'(les) autre(s) équipe(s) classée(s) seconde en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine jusqu'à constitution d'une poule de 10 en championnat U19 R1.

A défaut de pouvoir combler la (les) vacance (s) comme prévu à l'alinéa précédent on appliquera la même méthode avec l' (les) équipe (s) qui suit (vent) celle (s) qui accède (nt) à l'exclusion du dernier de chaque poule afin d'obtenir des poules de 10 équipes en championnat régional U19 R1.

e) autres équipes ayant disputé le championnat régional U18 R1

Les équipes classées 9^{ème} de chaque poule de 9 équipes et celle classée 10^{ème} de la poule de 10 équipes du championnat régional U18 R1 ont la faculté de s'engager en U19 District ou Interdistricts.

f) autres équipes ayant disputé le championnat régional U18 R2

Toutes les autres équipes, sauf celles maintenues en application du point d) ont la faculté de s'engager en U19 District ou Interdistricts.

III Calendriers et Heures des matches

- période hivernale du 15 novembre au 15 février : 15h00
- en dehors de cette période : 15h30

IV Encadrement et Banc de touche

Se reporter à l'article 7 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

V Ballon

Le ballon est de taille 5.

VI Temps de jeu

90 minutes (2 fois 45 minutes).

VII Dispositions diverses

a) remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

b) Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire s'applique à ces championnats dans le cadre de l'article 37 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Le temps d'exclusion est de 10 minutes.



Nota : une seule équipe par club peut participer aux championnats régionaux U18 R1 et U18 R2. Toutefois, si une (des) équipe(s) sont rétrogradées du championnat national U17, un club pourra avoir une équipe en R1 (équipe rétrogradée du championnat national U17) et une en R2 si son équipe U17 R1 ou R2 a acquis sportivement le droit d'évoluer soit en U18 R1 soit en U18 R2.

01/09/2020

CHAMPIONNATS U19 R1, DISTRICT et INTERDISTRICTS SAISON 2020/2021

I Organisation générale

La Commission Régionale des Compétitions est chargée de la gestion du championnat U19 R1 et les Districts des championnats Interdistricts.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la L.F.N.A sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Participent à ces championnats :

- Niveau R1 : 18 équipes réparties en deux de 9 équipes avec matches aller/ retour sur toute la saison
- Niveau INTERDISTRICTS ou DISTRICT : X équipes sur engagement « libre » des clubs. Les équipes seront réparties en X poules après la clôture des engagements, sur une ou deux phases laissées au choix de l'organisateur.

Les ententes sont autorisées dans le cadre des dispositions de l'article 8 des RG de la LFNA.

Une entente entre un Groupement de Jeunes (GJ) et un club, ne peut permettre l'engagement en championnat régional U19 R1 mais peut être accepté par le District organisateur pour l'engagement en championnat District ou Interdistricts.

Peuvent participer à ces championnats :

- pour le championnat U19 R1

- les joueurs de catégorie d'âge U19 et U18
- les joueurs de catégories d'âge U17 remplissant les conditions prévues à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.
-

- pour les championnats de District ou d'Interdistrict

- les joueurs de catégorie d'âge U20 à raison de :
 - 3 joueurs dans le championnat District ou Interdistricts
- les joueurs de catégorie d'âge U19 et U18
- les joueurs de catégories d'âge U17 remplissant les conditions prévues à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

II Accession - Rétrogradation

Aucun principe d'accession et de rétrogradation n'est établi, l'alimentation de ces deux championnats se faisant :

- Par les équipes issues du championnat U18 R1 ou U18 R2 pour le championnat U19 R1
- En engagement libre pour le championnat Interdistricts ou District.

III Calendriers et Heures des matches

- U19 R1

Les rencontres se déroulent le Dimanche à 15h00 ou à 13h00 si lever de rideau pour le championnat U19 R1. Toutefois si les deux clubs l'ont spécifié lors de leur engagement dans la compétition les rencontres pourront se dérouler le Samedi à 15h30 ou à 15h00 dans la période hivernale du 15 novembre au 15 février.

- U19 DISTRICT OU INTERDISTRICT

L'organisateur de la Compétition (District) est libre de fixer l'horaire de ces rencontres.
Il précisera les modalités aux clubs engagés sur son territoire.

IV Ballon

Le ballon est de taille 5.

V Temps de jeu

90 minutes (2 fois 45 minutes).

VI Dispositions diverses

a) Remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

b) Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire s'applique à ces championnats dans le cadre de l'article 37 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Le temps d'exclusion est de 10 minutes.